



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 juin 2009
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-neuvième session

8 juin-2 juillet 2009

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-neuvième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Javad **Safaei** (République islamique d'Iran)

Additif

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation thématique des organes de coordination des Nations Unies

[Point 3 b)]

1. À sa 7^e séance, le 11 juin 2009, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation thématique des organes de coordination des Nations Unies (E/AC.51/2009/6).
2. Le Directeur par intérim du Bureau des services de contrôle interne a présenté le rapport, et des représentants du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Département des affaires politiques et du Cabinet du Secrétaire général ont répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du rapport par le Comité.

Examen de la question

3. Les délégations se sont dites satisfaites du rapport substantiel présenté par le Bureau des services de contrôle interne dans les délais prescrits, et elles ont mis l'accent sur les renseignements utiles et les analyses qu'il contenait. Elles ont pris note de la conclusion selon laquelle les sept organes de coordination que le Bureau avait examinés donnaient la pleine mesure de leur efficacité dans l'harmonisation des politiques, la facilitation de la coordination de la planification des programmes



et l'échange d'informations. Les délégations ont aussi constaté avec préoccupation que ces organes étaient moins efficaces lorsqu'il s'agissait de coordonner l'exécution des programmes et de renforcer l'exécution des tâches. On a fait observer que le travail des organes de coordination n'avait qu'une incidence minime sur la cohérence de la mise en œuvre des programmes et que le risque que l'on n'atteigne pas les objectifs fixés en matière de coordination demeurerait.

4. Les délégations ont noté qu'il fallait renforcer la coordination entre les organes concernés, mieux superviser ceux-ci et assurer plus systématiquement le suivi de leurs décisions. On a aussi constaté avec préoccupation que les États Membres n'étaient pas toujours suffisamment bien informés des initiatives du Secrétariat qui modifiaient la gestion de l'Organisation des Nations Unies, y compris celle des organes de coordination. À cet égard, on a noté qu'il fallait renforcer le dialogue avec les organes intergouvernementaux.

5. Certains ont souligné que les systèmes de coordination devaient être explicites, pragmatiques, transparents et responsables. On a signalé que la structure de coordination en place à l'Organisation des Nations Unies n'était pas optimale et ne contribuait pas à la réalisation du grand objectif qu'était le renforcement des aspects pratiques des activités de l'Organisation. Il fallait simplifier la structure des organes de coordination. Les délégations ont reconnu qu'en raison des conditions difficiles dans lesquelles les organes de coordination travaillaient, il ne leur était pas aisé de garantir la cohérence et la complémentarité tout en renforçant l'efficacité de l'Organisation.

6. Les représentants du Département des affaires politiques et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires se sont penchés sur la recommandation du Bureau des services de contrôle interne tendant à ce que la fusion du Comité exécutif pour la paix et la sécurité avec le Comité exécutif pour les affaires humanitaires soit examinée dans le cadre de l'examen par le Secrétaire général des mandats et de la composition des quatre comités exécutifs initiaux. Ils ont expliqué que si les considérations humanitaires et politiques pouvaient être deux aspects d'un même débat, elles devaient toutefois être distinguées les unes des autres. Des éclaircissements ont été demandés au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en vue de déterminer si le renforcement du rôle du Conseil des chefs de secrétariat améliorerait la coordination dans tout le système des Nations Unies. Le représentant a souligné qu'il fallait aborder les problèmes structurels de manière toujours plus coordonnée, et il a donné des exemples précis d'interventions couronnées de succès en la matière. Des éclaircissements ont également été demandés au sujet de l'établissement du plan de travail du Conseil de direction. Le représentant du Cabinet du Secrétaire général a décrit la nature et le rôle précis du Conseil de direction, le qualifiant d'organe d'échange d'informations plutôt que d'organe de décision. Il a expliqué qu'il fallait au Conseil de direction sensiblement moins de temps qu'aux autres organes passés en revue par le Bureau des services de contrôle interne pour organiser ses réunions.

Conclusions et recommandations

7. Le Comité a souligné l'importance des organes de coordination des Nations Unies.

8. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat

des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'inviter les organes de coordination des Nations Unies à tenir leurs réunions régulièrement et de façon prévisible.

9. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'inviter les organes de coordination des Nations Unies à rechercher d'autres moyens d'améliorer le suivi de leurs décisions, y compris arrêter des délais et des dates butoirs précis pour leur mise en œuvre, le cas échéant.

10. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'inviter les organes de coordination des Nations Unies à mettre au point d'autres dispositifs permettant d'évaluer régulièrement et systématiquement leurs résultats.

11. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de renforcer la coordination et les synergies entre tous les comités exécutifs initiaux, tout en conservant aux mandats respectifs du Comité exécutif pour la paix et la sécurité et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires leur nature particulière, compte tenu des responsabilités qui leur sont propres et de la nature de leur travail.

12. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de renforcer encore le travail du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination afin d'améliorer l'efficacité de l'exécution des programmes et de l'exécution des tâches des organisations membres.